

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Bolus Cal-Boost

#### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

<b>Nom du produit :</b>	Bolus Cal-Boost
<b>ID du produit :</b>	SOL-CAB209g
<b>Numéro de DIN :</b>	Sans objet
<b>N° de CAS :</b>	Mélange, consulter la <b>Section 3</b>
<b>Produit chimique présent :</b>	Consulter la <b>Section 3</b>
<b>Identification de la société :</b>	Alberta Veterinary Laboratories Ltée 7226- 107th Avenue South East Calgary, Alberta Canada T2C 5N6 <a href="http://www.avetlabs.com">www.avetlabs.com</a>
<b>Pour information, composez :</b>	403 456-2245
<b>En cas d'urgence, composez :</b>	613 996-6666 (CANUTEC) 1 800 463-5060 OU 418 656-8090 (Centre antipoison)

#### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**  
Ce produit a été classé conformément à la classification GHS relative aux substances dangereuses du règlement sur les produits contrôlés (HPR) (SOR/2015-17).  
**Irritation des yeux (Catégorie 2A)**  
Pour le texte intégral de la mention du groupe H, consulter la **Section 16**.
- 2.2 Éléments d'étiquetage SGH, y compris les énoncés de précaution**

##### Pictogramme



Mention d'avertissement : Attention

Mention de dangers  
H319 Cause une grave irritation aux yeux.

Énoncés de précaution  
P264 Bien laver la peau exposée après la manipulation.  
P280 Porter des lunettes de protection ou une visière pour le visage.

P305 + P351 + P338      DANS LES YEUX : Rincer doucement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles cornéennes, lorsqu'il y en a et qu'elles sont faciles à enlever et continuer à rincer.

P337 + P313              Si l'irritation aux yeux persiste, obtenir une attention médicale.

**2.3 Dangers non classifiés ailleurs (HNOC) ou non inclus au GHS : Aucun**

### 3. COMPOSITION CHIMIQUE ET INGRÉDIENTS DANGEREUX

#### 3.1 Substances

Formule chimique :       $\text{CaCl}_2 \cdot 2\text{H}_2\text{O}$   
Poids moléculaire :      147,01 g/mol  
N° de CAS :              10035-04-8  
N° EC :                    233-140-8  
N° à l'index :            017-013-00-2

Formule chimique :       $\text{CaO}_4\text{S} \cdot 0.5\text{H}_2\text{O}$   
Poids moléculaire :      145,15 g/mol  
N° de CAS :              10034-76-1  
N° EC :                    231-900-3

Ingrédient dangereux	% (poids)	Classification	DL <sub>50</sub> (voie, espèce)	LC <sub>50</sub> (espèces)
Chlorure de calcium dihydraté	53,99	Irrit. yeux 2A H319	Orale	Non disponible
Sulfate de calcium hémihydraté	25,84		Orale	Non disponible

Pour le texte intégral de la mention du groupe H, consulter la Section 16.

### 4. PREMIERS SOINS

#### 4.1 Description des mesures de premiers soins , si inhalé :

Si le produit est aspiré, amener la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Consulter un médecin.

#### **Au contact de la peau**

Laver avec beaucoup d'eau et du savon. Consulter un médecin.

#### **Au contact des yeux**

Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.

#### **Si avalé**

N'administrer aucune substance par voie orale à une personne inconsciente. Bien rincer la bouche avec de l'eau.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et à retardement

Les principaux symptômes et effets connus sont présentés sur l'étiquette (consulter la section 2.2) ou la section 11.

- 4.3 Indications d'obtenir une aide médicale immédiate et des traitements spéciaux**  
Aucune donnée disponible

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

### 5.1 Agents extincteurs

#### Moyens d'extinction adéquats :

Utiliser de l'eau en vaporisation, du dioxyde de carbone, de la poudre chimique ou de la mousse alcoolrésistante.

### 5.2 Dangers particuliers causés par la substance ou le mélange

Gaz de chlorure d'hydrogène, oxyde de calcium, oxydes de soufre.

### 5.3 Conseils pour les pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour le combat d'incendie, si nécessaire.

### 5.4 Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- 6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et mesures d'urgence**  
Éviter de produire de la poussière. Éviter de respirer les vapeurs, les gouttelettes nébulisées ou les gaz. Consulter la section 8, pour les mesures de protection individuelle.

### 6.2 Précautions environnementales :

Aucune mesure de précaution environnementale particulière requise.

### 6.3 Méthode et équipement pour le confinement et le nettoyage

Balayer et ramasser à la pelle. Conserver dans des contenants adéquats et bien fermés lors de l'élimination.

### 6.4 Autres sections à consulter

Consulter la section 13 pour savoir comment éliminer le produit.

## 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### 7.1 Précautions pour une manutention sécuritaire : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter la formation de poussière et d'aérosols. Fournir une ventilation adéquate où il y a formation de poussière. Consulter les précautions à la section 2.2.

### 7.2 Conditions pour un entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités

Garder le contenant bien fermé dans un endroit sec, frais et bien aéré.

Classe d'entreposage hygroscopique (TRGS 510) : 13 : Solide non combustible.

### 7.3 Usage à des fins particulières :

Aucun usage particulier autre que ceux mentionnés à la section 1.2

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE**
**8.1 Paramètres de contrôle pour les composantes avec les mesures en milieu de travail**

Composante	Numéro de CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Fondement
<b>Sulfate de calcium hémihydraté</b>	10034-76-1	TWAEV	5 mg/m <sup>3</sup>	Québec : Article 1, Partie 1 : Limite d'exposition permise pour les contaminants aériens, en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité au travail.
<b>Remarques</b>	La norme est conforme à l'absence d'amiante et à une présence de silice cristalline de moins de 1 %.			
<b>Chlorure de calcium dihydraté</b>	10035-04-8	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Ontario : Tableau des limites d'exposition professionnelle en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité au travail.

**8.2 Contrôle de l'exposition**
**Mesures d'ingénierie appropriées :**

Toujours manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité d'hygiène industrielles. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**Équipement de protection individuelle**
**Protection des yeux et du visage**

Lunettes de protection avec écrans latéraux conformément à EN166.

Utiliser de l'équipement de protection pour les yeux qui est testé et approuvé par les autorités gouvernementales selon les normes reconnues comme NIOSH (É.-U.) ou EN 166 (U.E.).

**Protection de la peau**

Porter des gants pour la manipulation et inspecter ceux-ci avant leur usage. Adopter la bonne technique pour enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter tout contact avec le produit. Jeter les gants contaminés conformément aux règlements en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoires. Laver et sécher les mains.

**Protection du corps :**

Vêtements imperméables qui ont été sélectionnés selon un degré de protection qui correspond à la concentration et la quantité de substance dangereuse présente sur le lieu de travail.

**Protection respiratoire**

Lors d'une exposition nuisible, utiliser un respirateur avec filtre à particule de type P95 (É.-U.) ou type P1 (U.E. EN 143). Pour un niveau de protection élevé, utiliser une cartouche pour respirateur de type OV/AG/P99 (É.-U.) ou ABEK-P2 (U.E. EN 143). Utiliser des respirateurs et des accessoires qui sont testés et approuvés par les autorités gouvernementales selon les normes reconnues comme NIOSH (É.-U.) ou EN 166 (U.E.).

**Contrôle de l'exposition environnementale**

Empêcher que le produit entre dans les caniveaux.

**9. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET PROPRIÉTÉS CHIMIQUES**

<b>État physique et apparence :</b>	Poudre solide, blanc cassé
<b>Seuil d'odeur :</b>	Inodore
<b>pH :</b>	Non disponible
<b>Point d'ébullition :</b>	Non disponible
<b>Point de fusion et de congélation :</b>	Non disponible
<b>Pression de la vapeur :</b>	Non disponible
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	Quelque peu soluble
<b>Coefficient de répartition huile/eau :</b>	Non disponible
<b>Densité (eau=1, à 4 °C) :</b>	Non disponible
<b>Densité de la vapeur :</b>	Non disponible
<b>Taux d'évaporation :</b>	Non disponible
<b>% de volatilité par volume :</b>	Non disponible

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1 Réactivité**

Aucune donnée disponible

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

**10.3 Réactions dangereuses possibles**

Aucune donnée disponible

**10.4 Conditions à éviter**

Aucune donnée disponible

**10.5 Matériaux incompatibles**

Agents oxydants forts.

**10.6 Décomposition dangereuse du produit**

Produits dangereux lors de la décomposition pendant un incendie : Oxydes de soufre, Oxyde de calcium, gaz de chlorure d'hydrogène.

Autres produits de décomposition – Aucune donnée disponible

En cas d'incendie : Consulter la section 5

**11. EFFETS TOXICOLOGIQUES****11.1 Information sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

DL50 orale (lapin - mâle) 500 - 1000 mg/kg

Ligne directrice 401 de l'OCDE

Remarque : (substance anhydre)

Inhalation : Irritation du système respiratoire

DL50 dermique (lapin – mâle et femelle) > 5000 mg/kg

Remarque : (substance anhydre) (ECHA)

Aucune donnée disponible

**Irritation et corrosion de la peau**

Peau – Lapin; Résultat : aucune irritation cutanée - 4 h

Ligne directrice 404 de l'OCDE

Remarque : (substance anhydre)

**Irritation et lésions graves aux yeux**

Yeux - Lapin

Résultat : irritation modérée aux yeux

Ligne directrice 405 de l'OCDE

Remarque : (substance anhydre)

**Sensibilité respiratoire ou cutanée**

Aucune donnée disponible

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Test Ames

*S. typhimurium*

Résultat : Mutagénicité négative (test sur cellules mammaires) : aberration chromosomique.

Fibroblastes de hamster chinois

Résultat : négatif

**Cancérogénicité**

Aucune composante de ce produit présente dans une proportion supérieure ou égale à 0,1 % n'est identifiée comme un agent cancérogène probable, possible ou confirmé par le CIRC.

**Toxicité pour la reproduction**

Aucune donnée disponible

**Toxicité particulière sur les organes cibles – exposition unique**

Aucune donnée disponible

Toxicité orale aiguë – Après l'ingestion d'une grande quantité : Troubles gastro-intestinaux, nausées.

**Toxicité particulière sur les organes cibles – exposition répétée**

Aucune donnée disponible

**Risque d'aspiration**

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire**

RTECS: EV9810000

Selon le meilleur de nos connaissances, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été étudiées en profondeur.

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES****12.1 Toxicité**

Toxicité pour le poisson	Test statistique CL <sub>50</sub> - <i>Pimephales promelas</i> (vairon à grosse tête) – 4630 mg/L - 96 h (EPA – É.-U.) Remarque : (substance anhydre)
Toxicité sur les Daphnia et autres invertébrés aquatiques	Test statistique CE <sub>50</sub> - <i>Daphnia magna</i> (puce d'eau) - 2400 mg/L - 48 h (Ligne directrice 202 de l'OCDE) Remarque : (substance anhydre)
Toxicité pour les algues	CE <sub>50</sub> - <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> - 2900 mg/L - 72 h (Ligne directrice 201 de l'OCDE) Remarque : (substance anhydre)

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Les méthodes d'évaluation de la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

**12.3 Pouvoir de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible

**12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB.**

L'évaluation PBT et vPvB n'est pas disponible, car l'évaluation de l'innocuité chimique n'est pas requise ou effectuée

**12.6 Autres effets indésirables**

Aucune donnée disponible

**13. ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

**Conditions de manutention et d'entreposage pour l'élimination :** Entreposer le matériel en vue de l'élimination tel qu'indiqué dans la section 7 - Manutention et entreposage.

**Méthode d'élimination :** Revoir les exigences fédérales, provinciales et municipales avant l'élimination.

**14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT****Non disponible****15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE****Non disponible****16. AUTRE INFORMATION**

Les renseignements ci-dessus sont, à notre connaissance, justes et représentent les meilleurs renseignements que nous possédons pour le moment. Toutefois, nous ne garantissons aucune commercialité ou autre garantie, décrite ou sous-entendue, conformément à ces renseignements et nous ne sommes aucunement responsables des conséquences de son utilisation. Les utilisateurs devraient procéder à leurs propres recherches de façon à établir si le produit est adéquat pour l'utilisation prévue du produit. En aucun cas, Solvet n'est tenue responsable des éventuels réclamations, pertes ou dommages de tiers, de la perte de bénéfices ou de tout dommage spécial, indirect, accidentel, immatériel ou exemplaire, quelle que soit sa cause, même si Solvet a été avertie de la possibilité de tels dommages.

***Ce produit a été classé conformément aux critères relatifs aux substances dangereuses du règlement sur les produits contrôlés (HPR) et la FDS contient tous les renseignements requis par le HPR.***

**Date de révision : 2022-03-16**